

Aigle.

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? - - - En argent, en bled, en bois & paille

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? - - - 1.° (D'un dixme) dont le produit, année commune valoit, en bled & paille. . . . . 132. francs
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? - - - - - Je n'en connois aucune.
  - c. Fondations? - - - - - } La Commune d'Aigle
  - d. Caisse communales? - - - - } paye chaque année. . . . . 120. francs
  - e. Biens d'église? - - - - - } Le Receveur du (Gouvernement) Souverain, chaque année. . . . . 20. francs
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? - - - Il n'en existe pas, à ma connoissance.
  - g. De biens-fonds? - - - - - Un petit jardin. . . . . 2. francs
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques? Trois toises de bois de Hêtre, fourni par la Commune d'Aigle. . . . . 30. francs

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Des enfans des non-bourgeois portoitent chaque jour à l'école; pendant l'hiver, une bûche; nombre moyen, 32. Valour, 6. batts par chaque enfant 19. francs 2. batts Total . . . . . 323. - 4/

au Préfet national.

( 1 )

81  
41

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école? . . . . . Aigle.
  - a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? . . . . . C'est une Ville.
  - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? . . . . . La réponse précédente résout cette question.
  - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? . . . . . De la Paroisse et de l'Agence d'Aigle.
  - d. District . . . . . District du Lieu.
  - e. Canton . . . . . Canton du Lemane.
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. . . . . Cet éloignement est déterminé dans la réponse plus bas n.° a.
 

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. . . . . Aigle, outre le corps de la Ville, a 6. hameaux savoir vers Pousaz, la Fontaine, le Cloître, la Chapelle, Fontaney et les Afforets.
  - a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. . . . . Les 4. premiers hameaux sont dans l'arrondissement de la Ville, distans du Collège environ de 10. minutes. Fontaney en est à demi lieu, & les Afforets à une lieue.
  - b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent? . . . . . L'office du 1.° Instituteur du Collège d'Aigle ne portant pas de tenir note de tous les enfans des hameaux qui sont de ce ressort, il n'en sait pas le nombre.

( 2 \* )

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Les Villages qui sont dans le voisinage d'Anglet une lieue en circonférence sont*
- a. Leurs noms. *Yvorne, Corbeyrier, vers Vey, Roche et Ollon.*
- b. Leurs distances réciproques. *La distance réciproque des 4. P. est à peu près de demi à 3/4 de lieue, celle d'Ollon à Roche pour à une lieue & demi.*

I I.

I N S T R U C T I O N.

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? *Le 1. Instituteur d'Anglet perfectionne la Jeunesse dans la Religion, la Lecture & l'écriture. Ensuite sur ce qui est arithmétique, la Langue Latine les élémens de la Langue Grecque, la Géographie & la Grammaire Française; mais le grand nombre de Jeunes gens de deux sexes que l'on a coutume d'admettre dans sa Classe ne lui permet pas d'enseigner avec succès comme il le souhaiteroit.*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *Toute l'année.*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *L'Instituteur attendant ci dessus les divers objets sur lesquels roulent ses leçons, fait à ses connoître les livres qui sont en usage dans sa Classe.*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

- 11°. Instituteurs.
  - a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Cet Instituteur tient son établissement du Conseil du Lieu depuis un Examen subi à ce sujet.*
  - b. D'où est-il? *Il est de Granges District de Moudon.*
  - c. Son nom *Son nom est Jacques Rossat.*

( 3 )

82

- d. Son âge. *Il a 63 ans.*
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *Il a deux Fils & une Fille.*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Il est Instituteur depuis 16 ans.*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Il a desservi environ 20 ans la 1. Classe du Collège de Coffonnay, & 26 ans la 1. Classe de celui d'Anglet. Avant de se vouer à cet état il a été sous les soins de quelques Ministres, ensuite pendant long tems sous ceux du Principal du Collège de Payerne & enfin au Collège de Lausanne. Il est obligé de lire à l'Eglise tous les jours de Solemnité, & d'indiquer le Chantre au besoin.*
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *Les Jeunes gens qui fréquentent la 1. Classe du Collège d'Anglet sont des deux sexes, & actuellement au nombre de 52.*
- a. En hiver, } foit garçons ou filles.
- b. En été, }
- Ils la fréquentent toute l'année.*

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.
  - a. Possède-t-elle de pareils fonds? *L'Instituteur n'ayant aucune Connoissance de ces objets, ne peut rien dire.*
  - b. Quelle en est la valeur?
  - c. Source des revenus.
  - d. Les biens d'écoles sont ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *A Anglet le Collège est gratis. Avant la révolution les Jeunes gens des non Bourgeois qui étoient admis à la 1. Classe payoient chacun 8000 par an à la ville, & pendant l'hiver une buche de bois chaque jour à l'Instituteur pour chauffage.*
- 15°. Bâtiment de l'école.
  - a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Le Bâtiment du Collège est passable. Quoique pas neuf, il est assez en bon état.*
  - b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Il y a dans ce Collège 2. Classes pour les leçons, & qui sont détachées des logements qu'occupent les Instituteurs.*
  - c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? *L'Instituteur étant logé au Collège, cette question ne le regarde pas.*
  - d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école, *C'est le Conseil du Lieu.*

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - Ou des fommes assignées & payées à l'école?
  - Fondations?
  - Caiffes communales?
  - Biens d'église?
  - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - De biens-fonds?
  - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie fera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Le n. Instituteur d'Agile perçoit chaque année pour sa pension 100 L. 5. Toises de bois valant 30 L. un petit Jardin, son logement au Collège & 20 gerbes de paille valant 6 L.*

*Le Conseil d'Agile pourroit à ce Bénéfice.*

*Le Conseil d'Agile pourroit se répondre à toute question, & par l'Instituteur, qui jusqu'à présent est contenté de percevoir sa pension sans s'embarrasser de connaître la fondation.*

*à Agile le 14 Mars 1799.*

*J. Rospat n. Instituteur.*

( 1 )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

## RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

- Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
- District
- Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &amp;c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Régle 83

F. 42

1°. à Versvay,

a. un hameau,

b. Commune d'Agile,

c. Paroisse et Agence d'Agile,

d. District d'Agile

e. Canton du Lemane,

2°. De la George aux Ecots 10 minutes et des Ecots au Chable Rouge 8 minutes, et du Chable Rouge à Couleau 12 minutes

3°. La George, les Ecots, Chable Rouge, et Couleau;

a. De Versvay à la George 70 minutes, et de Versvay aux Ecots 10 minutes, et de Versvay au Chable Rouge 12 minutes

b. De la George 2 enfants des Ecots 1 enfant du Chable Rouge 0. de Couleau 3 enfants,